

PROCES VERBAL
Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021

Présents : T. Peycéré (TP), S. Vergès (SV), Y.Doutres (YD), D.Vialade (DV), N. Faure (NF) P .Cano (PC)
Absent excusé: C. Pellefigue (CP)

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 18h35

Ordre du jour :

- VALIDATION PV DU 30/12/2020
- DELIBERATIONS
 - Demande de subventions au FAR, DETR, Fonds de concours
 - Emprunt
 - Autorisation de recrutement secrétaire de mairie
 - Paye à façon avec le CDG65 + convention
- DEVIS
- POINT BUDGET 2020
- BULLETIN MUNICIPAL pour information
- QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ODJ.

- VALIDATION DU PV du 30/12/2020

pas de remarques
PV validé

- DELIBERATIONS

Mme le Maire présente au CM les projets 2021 pour lesquels il faut demander des subventions au :
FAR

Le devis de l'enfouissement des lignes a été adressé pour un montant total d'environ (car il manque le chiffre exact d'Orange) 120 000€. La participation de la commune s'élèverait à 61 000€.

Le montant de travaux maximum à présenter de 40 000€ HT pour un taux de subvention à 60%.

YD précise qu'Enedis n'enfouira pas la ligne haute tension. L'agent rencontré se montrait peu réceptif au projet...

Il resterait 37 000€ à charge pour la commune.

SV rappelle aussi qu'il faut prendre en compte la réfection de la voirie après ces travaux et prendra contact avec le responsable des routes pour en connaître les modalités.

Le CM doit aussi se prononcer sur les modalités de financement de ces travaux : autofinancement ? emprunt ? Mme la Maire précise que le dernier emprunt se termine cette année, la commune n'a donc plus de dette mais elle ne souhaite pas prendre la totalité sur l'autofinancement d'autant qu'il faut aussi prévoir la 2eme tranche dans les années à venir. Le SDE propose aussi des emprunts à des taux très bas. Le CM décide de faire 50-50 pour l'autofinancement et emprunt, soit 31 000€-30 000€

Après avoir délibéré, le CM autorise Mme le Maire à déposer la demande de subvention auprès du FAR, à signer tout les documents relatifs à cette affaire et à voir pour l'emprunt auprès du SDE.
Pour 6

Fonds de Concours auprès de la CCAM :

Pour information, Mme le Maire souhaitait présenter le projet auprès de la CCAM mais après renseignements pris, les travaux de voirie ne rentrent pas dans les critères validés dans le règlement du FDC.

DETR :

Mme le Maire pense présenter le défibrillateur mais là aussi avec un doute au vu du montant qui est juste au dessus du minimum requis. FDC à essayer aussi.

Après avoir délibéré, le CM autorise Mme le Maire à présenter la demande de subvention auprès de la DETR et du FDC si cela est éligible, à signer tout document relatif à cette affaire

Pour : 6

Recrutement secrétaire de mairie :

Suite au départ de Jennifer, il nous faut recruter un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Pour finaliser le contrat, Mme le Maire demande au CM de délibérer sur le recrutement d'un agent contractuel, sur la durée d'1 an à compter du 01/02/2021 et sur la rémunération basée sur la grille des adjoints administratifs territoriaux, soit IB 361.

Après avoir délibéré, le CM autorise Mme le Maire à recruter l'agent contractuel, à signer le contrat et tout document relatif à cette affaire

Pour : 6

Paye à façon :

Toujours dans la cadre du recrutement, la paye de l'agent sera effectuée par le centre de gestion 65 (CDG65). Après avoir comparé l'achat d'un logiciel de paye et la prestation du centre de gestion, il est plus pratique et moins couteux de passer par le CDG65.

Le coût s'élève à 8€ pour la prise en charge de l'agent (1 seule fois) et 5€ par bulletin de salaire émis et ils pourront aussi prendre en charge les indemnités des élus.

Mme le Maire présent au CM la convention entre la commune et le CDG65 sur les conditions de traitement de la paye.

Après avoir délibéré, le CM autorise Mme le Maire signer la convention avec le CDG65 pour prise en charge des traitements de l'agent voire des élus.

Pour : 6

• DEVIS

Mme le Maire présente le devis de Mr Gosgnach pour la pose en extérieur du défibrillateur. Montant 431.71€ ttc.

Le CM valide le devis. Mme le Maire le contactera pour les travaux.

• BUDGET 2020, pour information

Mme le Maire présente le résultat de l'exercice 2020 :

+ 68 692.71€ en fonctionnement

- 1 690.14€ en investissement.

La subvention de Natura 2000 n'avait pas été inscrite au budget car nous avons rencontrés des difficultés et n'étions pas sûrs de la percevoir. En définitive a été versée mais n'a pu être mise en reste à réaliser de l'exercice n-1, d'où le déficit.

De plus, une facture d'EDF arrivée en fin d'année pour un montant de + 2000€ (1 année de facturation en 2 mois !!) a dû être payée. Nous avons bien évidemment porté réclamation, une erreur de relevé en serait à l'origine.

• BULLETTIN MUNICIPAL

Mme le Maire présente au CM le bulletin 2020.

YD demande si une info sur la pose des compteurs Linky peut être ajoutée. Un courrier d'information sera distribué aux abonnés.

SV prend note et l'ajoutera.

• QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le CM que des artisans sont passés, sans permission, avec les engins sur le chemin mode doux et ont abimé les bords. Le propriétaire de la maison a été averti et doit s'engager à remettre en état.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19h45